

Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 décembre 2012

Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Débat d'Orientation Budgétaire permet au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires envisagées pour l'élaboration du budget primitif de l'année 2013.

Après avoir fait le bilan de l'année 2012, Jean-Yves VAUCELLE, adjoint au Maire, parle des perspectives pour l'année 2013 :

- Poursuite des projets engagés : salle de tennis de table, fort de Penfeld et la Maison de l'Enfance.
- Poursuite de la mise aux normes de l'accès aux bâtiments communaux,
- Outre les programmes courants destinés à améliorer les infrastructures sportives, associatives et culturelles, qui font également partie des préoccupations, poursuite des efforts pour apporter un soutien à l'animation de la commune et au développement du lien social.
- Au niveau de la solidarité communale, une attention particulière sera apportée comme les années précédentes, par l'intermédiaire du CCAS, aux besoins exprimés en matière d'aide aux familles.

Tarifs 2013

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la révision annuelle des tarifs communaux à compter du 1er janvier prochain. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs proposés.*

Renouvellement de la ligne de trésorerie

La commune dispose pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie d'une « ouverture de crédit » auprès d'un établissement bancaire également appelée « ligne de trésorerie ». Le contrat actuel arrivant à son échéance en février, il est souhaitable de le renouveler.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'offre du Crédit Agricole.

Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à engager et à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2013 à hauteur de 25% du BP 2012.

Avenant à la convention de mise à disposition gratuite des locaux entre la commune de Guilers et l'Amicale Laïque section ALSH cyclotourisme

Dans le cadre de la réhabilitation des locaux de l'ancienne école maternelle Pagnol qui abritera la Maison de l'Enfance ; les sections cyclotourisme et l'accueil de loisirs « Les Flamboyants » vont devoir être relogés.

Pour ce faire l'accueil de Loisirs occupera les salles Robert Joubin ainsi que la Maison des Associations pour toute la durée des travaux. La section cyclotourisme sera quant à elle installée dans les locaux du 12 rue Charles de Gaulle.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur Le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux.

Convention relative au financement du dispositif communautaire de maintien à domicile des personnes âgées

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur Le Maire à signer la convention financière avec BMO.

Convention entre la ville de Guilers, le Comité d'organisation de l'Essor Breton et la ville de Brest

Les communes de Plouzané, Guilers, Guipavas et le Relecq-Kerhuon vont accueillir sur leur territoire la 55ème édition de l'Essor Breton du 5 au 8 mai 2013 et sont ainsi sollicitées pour apporter leur soutien dans l'organisation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention reprenant les engagements des différents partis.

Revalorisation pour le forfait repas de l'école Sainte-Thérèse

La convention de partenariat avec l'école Saint Thérèse, validée lors du Conseil Municipal en date du 15 mars 2012, définit les conditions de financement dans lesquelles la ville apporte son soutien financier à l'école Sainte Thérèse qu'elle accorde librement et sans obligation.

Ainsi, la commune s'est engagée à participer au financement du service de restauration scolaire de l'école Sainte Thérèse en signant la convention triennale et à revaloriser le montant forfaitaire chaque année.

Il est proposé une revalorisation du forfait repas pour l'année scolaire 2012-2013 à :

1.20€ par repas par élève soit une subvention de 27648 €

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 7 voix contre, valide le montant de 1.20 € pour l'année scolaire 2012/2013.

Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le remplacement au 1er septembre 2012 d'un poste d'adjoint technique 1ère classe par un poste d'adjoint technique principal 2ème classe.

Médecine professionnelle – convention avec le CDG

En 2007, la commune a souscrit avec le CDG 29 une convention-cadre permettant de recourir, selon les besoins de la collectivité, aux services optionnels proposés par le Centre de Gestion moyennant des tarifs de prestation fixés annuellement et propres à chaque service proposé.

Le centre de Gestion dispose désormais d'une équipe pluridisciplinaire (Médecins/infirmiers/référent handicap) qui lui permet d'assurer à nouveau et directement la prestation « santé au travail ».

Une nouvelle convention propre au service « santé au travail » est proposée aux communes, en complément de la convention-cadre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune au service « santé au travail » et autorise le Maire à signer la convention.

Invasion des choucas

Le syndicat local des exploitants agricoles FDSEA a adressé un courrier à M. le Maire concernant les dégâts occasionnés par la prolifération des choucas pour la population locale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à demander à M. le Préfet de prendre des mesures de régulation efficaces pour enrayer la prolifération de cette espèce protégée et de limiter ainsi les conséquences subies notamment par les agriculteurs. Un assouplissement de la contrainte liée à la présence obligatoire des lieutenants de loupeterie lors de la destruction autorisée des choucas sera nécessaire.

Délibération Commission de la révision de la liste électorale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le remplacement de Jean-Yves CARN par Odile LÉON au sein de la commission électorale.